Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Casier judiciaire suisse

Casier judiciaire suisse: extrait 1 destiné aux autorités

Destinataire
Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP

But
Assurer l'exécution des peines et des mesures

Etabli par
Carole Rudaz

Données d'identification

Nom	Grossrieder	Lieux d'origine CH	St. Antoni
Nom de célibataire	Grossrieder	Nom parent 1	Grossrieder
Prénom(s)	Sonja	Prénoms parent 1	Silvia
Date de naissance	21.05.1991	Nom parent 2	Grossrieder
Sexe	féminin	Prénoms parent 2	Daniel Albin
Nationalités	Suisse	Domicile (Etat / lieu)	Suisse / 3186 Düdingen
Pays de naissance	Suisse	Catégorie d'étrangers	
Lieu de naissance	Meyriez	Source des données	CdC-UPI

Anciennes identités

Nom	Hilken	Prénom(s)	Sonja	Date de naissance	21.05.1991
Nom	Hilken	Prénom(s)	Sonja	Date de naissance	21.05.1991

Jugement 1

Date du jugement	19.01.2024
Autorité	Cour d'appel pénal Fribourg
date de notification	22.02.2024
Date d'entrée en force	19.01.2024
Numéro de dossier	501 22 123

Infractions

commission d'actes d'ordre sexuel sur un enfant (commission répétée)

art. 187 ch. 1 al. 1 CP, -

Date de l'infraction: 2015-2017

commission d'actes d'ordre sexuel sur un enfant (commission en commun d'une infraction contre l'intégrité sexuelle)

art. 187 ch. 1 al. 1 CP, art. 200 CP

Date de l'infraction: 2015-2017

contrainte sexuelle (commission répétée)

art. 189 al. 2 CP, -

Date de l'infraction: 2015-2017

contrainte sexuelle (commission en commun d'une infraction contre l'intégrité sexuelle)

art. 189 al. 2 CP, art. 200 CP

Date de l'infraction: 2015-2017

diffusion de pornographie à une personne de moins de 16 ans

art. 197 al. 1 CP

Date de l'infraction: 2015-2017

commission d'actes d'ordre sexuel sur un enfant

art. 187 ch. 1 al. 1 CP

Date de l'infraction: 01.06.2012-31.08.2013

Sanctions

Peine privative de liberté, 4 an(s)

sans sursis exécutoire

Traitement ambulatoire selon art. 63 CP

Interdiction d'exercer une activité selon art. 67 al. 3 CP, durée initiale à vie à partir de/du 19.01.2024

Sonja Grossrieder est frappé d'une interdiction à vie d'exercer toute activité professionnelle et toute activité non professionnelle organisée impliquant des contacts réguliers avec des mineurs.

L'interdiction devrait cesser d'avoir effet le: dès que la personne en question est considérée comme décédée.

Motifs de la fixation de la peine

fixation de la peine en cas de concours réel

art. 49 al. 1 CP

Temps de détention imputable sur la peine

30 jour(s)

**En l'état actuel, le jugement 1 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
dès que la personne en question est considérée comme décédée.**